



## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRANSPORTS » DU 17 SEPTEMBRE 2018

Diffusé le : 2.10.2018

### Participants :

Jean-Louis LUGEZ	Animateur commission – Comité historique et artistique du Béthunois
Annie ADAN COURT	UDCCAS 62
Véronique CARPENTIER	GrDF
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Asso. Béthune-Nature
Alain CUISSE	CCI Région
Daniel DOURENS	Asso. Droit au vélo pour Béthune et sa région
Pierre DURIEZ	Président du Conseil de développement – BGE Hauts de France
Freddy GUILBERT	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Nord/Pas-de-Calais
Brigitte HANNOIR	Asso. Femmes Responsables
Christian LARIVIERE	Asso. des journalistes du Pas de Calais
Joël LEMEE	Force Ouvrière
Vincent MOLCRETTE	Université FSA Béthune
Evelyne GUILBERT	Auditrice Libre

### Excusés :

André DELORY	DDEN
Jean-Pierre PAKULA	Ordre National du Mérite
Eugène PERU	Président d'Honneur du Conseil de développement – Vie active

### Rapporteur :

Jean-Louis LUGEZ	Animateur de la commission « Transports »
------------------	---

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU)**

Suivi de la situation et analyse de la réponse du SMT en date du 19 août, à nos remarques et suggestions envoyées le 17 juin (documents envoyés avec l'invitation en PJ) concernant la révision du PDU - une « Enquête d'Utilité Publique » est à nouveau ouverte jusqu'au 5 octobre 2018.

## **RESUME DES QUESTIONS ET SUGGESTIONS ABORDEES EN SEANCE**

### **A) Adoption du compte rendu de la réunion du 29 mai 2018**

Il est adopté par l'ensemble des membres présents

### **B) Projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU)**

La commission prend connaissance du courrier du SMT daté du 19 août 2018, qui faisait suite à nos observations faites le 17 juin. La commission remercie le SMT pour ces informations.

L'analyse des différents points de ce courrier a donné lieu en réunion aux explications, précisions et commentaires résumés ci-dessous.

### **1) Desserte de pôles générateurs :**

Pour le secteur Clémenceau qui ne sera plus desservi par la ligne Bulle 2 : sans information sur la solution actuellement à l'étude pour être lancée concomitamment avec le BHNS (prévu début 2019), la commission reprend l'attente des usagers, lycéens, commerces, services etc. du centre-ville pour une solution garantissant un service au moins équivalent.

Pour les zones d'activité, l'organisation actuelle de Tadao est mal adaptée pour répondre aux besoins des entreprises industrielles, par exemple, compte tenu de ses horaires, pour les personnels postés de l'industrie (changement d'équipe à 6 h du matin, ...).

### **2) Ligne Auchel-Lillers :**

Notre suggestion était de ne pas attendre la phase 2 du PDU prévue pour compléter la ligne Oscar, et de mettre en place dès que possible, une liaison-classique pour répondre au besoin existant.

### **3) Prolongement de l'axe Noeux-Béthune-Chocques vers Lillers (voire Isbergues) :**

La Commission se réjouit de l'intégration tarifaire de l'offre TER pour les gares de ces deux dernières villes, ce qui va dans le sens des préoccupations.

### **4 et 5) La commission rejoint la priorité donnée par le SMT aux transports ferrés, TER et TGV**

#### **6) Desserte par bus de la gare TER de Vis-à-Marles :**

La proposition de la commission est de réaliser, dès que possible, une ligne-bus depuis Bruay et passant par la gare de Vis-à-Marles, coordonnée avec les horaires SNCF, pour permettre aux bruaysiens, aux étudiants du lycée de TP, etc. d'aller facilement à cette gare et, par exemple, de se rendre à Lille par TER aux heures de pointe beaucoup plus facilement et plus rapidement qu'en ayant à aller (par la Bulle 2) prendre ces trains à la gare de Béthune.

#### **7) Mobilités alternatives :**

La commission relaie le souci créé par la priorité donnée au BHNS par rapport aux modalités alternatives. Les aménagements de mobilité alternative (piétons, cyclables, ...) étant limités aux possibilités laissées par la réalisation du projet BHNS (ex.: avenue Mendès France à Béthune, ou la RN 43 entre Hénin et Lens).

#### **8) Préservation du caractère rural des villages traversés par le BHNS :**

La commission note la volonté du SMT de préserver les terres agricoles et le caractère rural des villages traversés en privilégiant la mobilisation du foncier en milieu urbain.

#### **9) Conséquences d'éventuels écarts par rapport aux prévisions :**

Nous avons bien noté la vigilance du SMT pour le respect des prévisions prévues au contrat de DSP.

Il reste que les aléas commerciaux, financiers, ou opérationnels, ainsi que l'évolution des besoins des habitants et le développement attendu des mobilités alternatives, rendent inévitables des écarts par rapport aux résultats financiers prévus. Compte tenu de l'importance et du caractère novateur des projets en cours, ces écarts pourraient être importants.

La commission confirme son souhait de connaître les conditions contractuelles de la DSP concernant la répartition entre les deux partenaires d'éventuels écarts financiers (positifs ou négatifs), le plafonnement des risques éventuellement prévu pour chacun d'eux, ainsi que les conséquences pour eux d'éventuels déficits ou excédents financiers (et, en conséquence, pour les collectivités, les contribuables, les employeurs du territoire, ...)

### **C) Divers**

- Annonce par Daniel DOURLENS (ADAV) de la conférence de Frédéric HERAN, sur le thème du « Retour de la bicyclette » (le mercredi 7 novembre à La Fabrique, 18h15 – Béthune) : « Il y a moins de vélos en France qu'ailleurs ».

- Participation, le 19 septembre, de J-L Lugez à la réunion (CCSPL) portant sur le rapport annuel 2017 du délégataire du service public de transport du réseau du SMT Artois-Gohelle (TADAO – Transdev-Artois-Gohelle).

PS : Lors de cette réunion du 19 septembre :

- Faisant suite à une question portant sur l'écart entre la recette réalisée en 2017 et l'objectif contractuel annuel, il a été répondu que l'écart négatif enregistré est entièrement supporté par le délégataire (et que, à l'inverse, un écart positif serait partagé avec le SMT).

- Il a été précisé que la limite de la contribution des trois agglomérations est portée à 18M€ (soit trois fois la contribution antérieure).